

## Comment fonctionne le Conseil Départemental ?

### Activité en autonomie

**Le présent document propose une activité à mettre en œuvre en autonomie : il s'agit de travailler sur le Conseil Départemental, dans le cadre de l'Instruction civique et morale.**

**Compétence :** Prélever des informations dans un document explicatif, en faisant des inférences.

#### Matériel par élève :

- Le document explicatif « Comment fonctionne le Conseil Départemental ? », suivi d'un questionnaire.
- Le corrigé

#### Questionnaire qui vient en complément de la leçon sur le fonctionnement et les missions du Conseil \*départemental

Temps estimé	Déroulement		Observations
	Activité du professeur	Activité des élèves	
45 à 50 minutes	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Il explique l'objectif et les consignes, fait reformuler pour s'assurer d'une bonne compréhension de la tâche à réaliser.</li><li>2. Il apporte son aide en cas de besoin.</li></ol>	Activité individuelle ou en binôme en autonomie. Les élèves peuvent, quand ils le décident, aller vérifier leurs réponses avec la fiche d'autocorrection mise à leur disposition.	Cette activité peut être mise en œuvre pendant que l'enseignant dirige un ACT avec un petit groupe.

# Comment fonctionne le Conseil départemental ?

## Le Conseil départemental

Il est composé à parité de 46 conseillers départementaux, soit un binôme homme-femme élu dans chacun des 23 cantons de Seine-et-Marne.

- Ses séances mensuellement en séance plénière sont ouvertes au public
- Il vote les délibérations

- Gauche républicaine et communiste
- Groupe socialistes et républicains
- Groupe UMP
- UDI

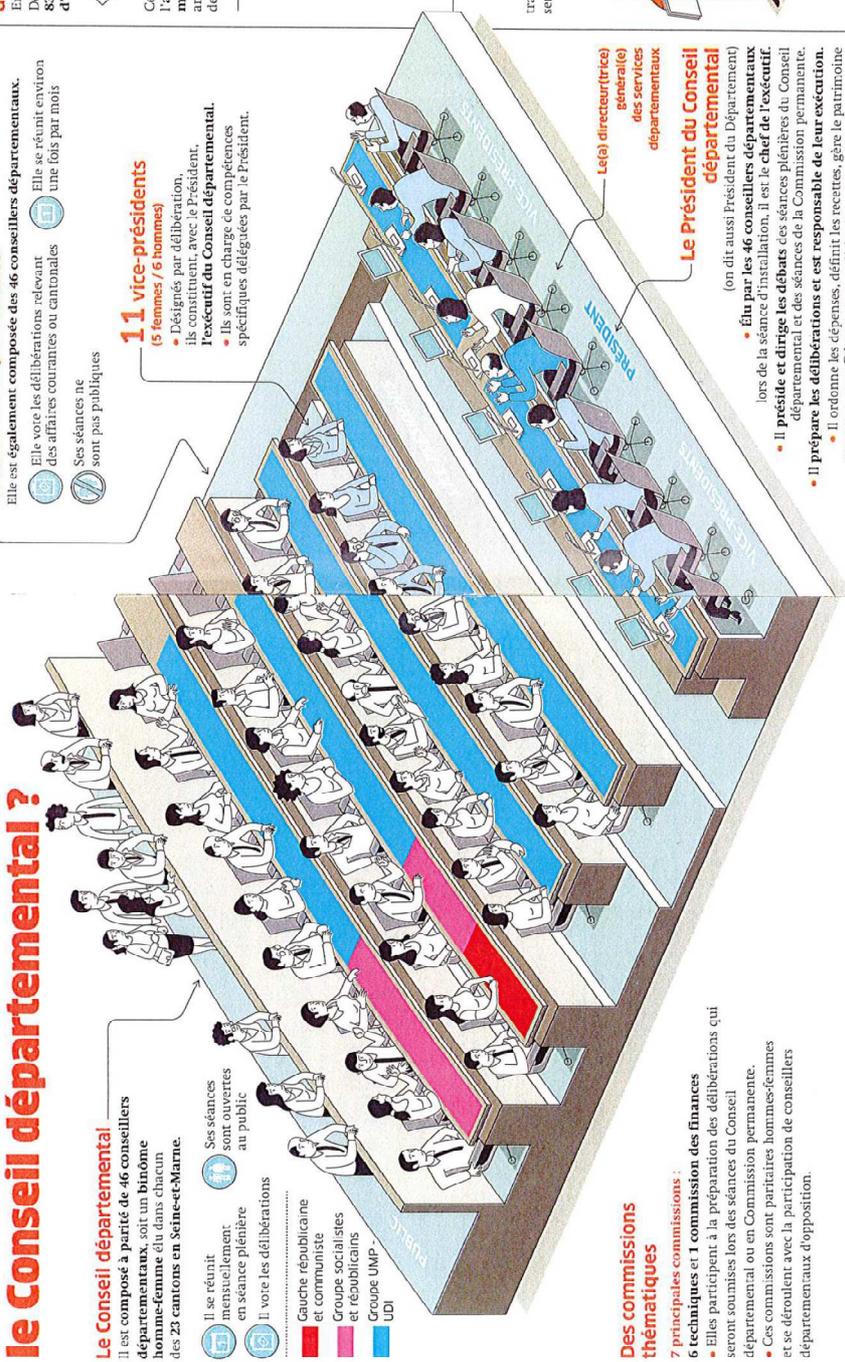
## La Commission permanente

Elle est également composée des 46 conseillers départementaux. Elle se réunit environ une fois par mois des affaires courantes ou cantonales

- Ses séances ne sont pas publiques

## 11 vice-présidents

- (5 femmes / 6 hommes)
- Désignés par délibération, ils constituent, avec le Président, l'exécutif du Conseil départemental.
- Ils sont en charge de compétences spécifiques déléguées par le Président.



## Des commissions thématiques

7 principales commissions :

- 6 techniques et 1 commission des finances
- Elles participent à la préparation des délibérations qui seront soumises lors des séances du Conseil départemental ou en Commission permanente.
- Ces commissions sont paritaires hommes-femmes et se déroulent avec la participation de conseillers départementaux d'opposition.

## Le circuit de prise de décision

En lien avec les élus (conseillers départementaux, vice-présidents et Président), les services du Département préparent les rapports qui seront examinés au final en séance du Conseil départemental ou en Commission permanente.

Les rapports, préalablement validés par les élus de la majorité, sont soumis à l'avis des commissions techniques et de la commission des finances.

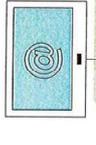
Une fois adoptés, les décisions finales appelées « délibérations » sont transmises aux services départementaux chargés de les appliquer.

## Plus de 1 000 délibérations :

En 2014, les élus du Département ont examiné 836 dossiers et adopté plus d'un millier de délibérations



Ce qui se traduit par l'affectation de crédits et la mise en œuvre d'actions pour améliorer la vie quotidienne des Seine-et-Marnais



Consultez les délibérations du Conseil départemental sur [Seine-et-Marne.fr](http://Seine-et-Marne.fr)

## L'administration :

Près de 5 000 agents travaillent au sein des services départementaux dont :

près de 1 500 dans les collèges

495 à la direction des routes départementales

1 150 dans les maisons départementales des solidarités

660 assistants familiaux

qui accueillent des enfants à leur domicile



NOM : .....

Date : .....

⇒ Dans cette fiche tu vas répondre à des questions en t'appuyant sur le document  
**Comment fonctionne le Conseil Départemental ?**

1. Ce document explique la composition du Conseil Départemental. De quel département s'agit-il ?

.....

Entoure dans le document les indices qui t'ont permis de répondre.

2. Dans ce Conseil Départemental, il y a :

*54 Conseillers Départementaux.*

*46 Conseillers Départementaux.*

*92 Conseillers Départementaux.*

Souligne dans le document les indices qui t'ont permis de répondre.

3. Les conseillers départementaux sont élus « à parité ». Cela veut dire :

*Qu'il y a autant de femmes que d'hommes.*

*Qu'il y a un équilibre entre la majorité et l'opposition*

*Que les hommes ont autant de droits que les femmes*

Entoure dans le texte les indices qui t'ont permis de répondre. Associe l'étiquette **N°3** à ces indices.

4. Combien y a-t-il de cantons dans ce département ?

.....

Entoure dans le texte les indices qui t'ont permis de répondre.

Associe l'étiquette **N°4** à ces indices.

**5. Dans ce document, qu'appelle-t-on une délibération ? Ce sont :**

*Les discussions en Commission thématique*

*Les décisions finales en Conseil Départemental*

*Les rapports examinés en Commission Permanente*

**Entoure dans le texte les indices qui t'ont permis de répondre.**

**Associe l'étiquette **N°5** à ces indices.**

**6. Les Commissions thématiques, ça sert à :**

*Choisir les thèmes de travail du Conseil Départemental*

*Préparer les délibérations qui seront soumises au Conseil Départemental*

*Voter les délibérations du Conseil Départemental*

**Entoure dans le texte les indices qui t'ont permis de répondre.**

**Associe l'étiquette **N°6** à ces indices.**

**7. Comment peut-on consulter les délibérations du Conseil Départemental ?**

.....  
**Entoure dans le texte les indices qui t'ont permis de répondre.**

**Associe l'étiquette **N°7** à ces indices.**

**8. Quel est le rôle de la Commission Permanente ?**

.....  
**Entoure dans le texte les indices qui t'ont permis de répondre.**

**Associe l'étiquette **N°8** à ces indices.**

**9. Le Président du Conseil Départemental est élu**

*est élu par les électeurs au suffrage universel*

*est élu par les Conseillers Départementaux*

*est choisi par les Conseillers Départementaux*

**Entoure dans le texte les indices qui t'ont permis de répondre.**

**Associe l'étiquette **N°9** à ces indices.**

# Comment fonctionne le Conseil Départemental ?

Fiche auto-corrective

Maintenant compare tes réponses avec celles du corrigé.

1. Ce document explique la composition du Conseil Départemental. De quel département s'agit-il ?

*Il s'agit du département de Seine et Marne. Le document est extrait de « Seine et Marne Magazine/Mai 2015 (en bas à droite).*

2. Dans ce Conseil Départemental, il y a :

*54 Conseillers Départementaux.*

**46 Conseillers Départementaux.** En haut à gauche, dans le paragraphe « Le Conseil Départemental ».

*92 Conseillers Départementaux.*

3. Les conseillers départementaux sont élus « à parité ». Cela veut dire :

**Qu'il y a autant de femmes que d'hommes.**

*Qu'il y a un équilibre entre la majorité et l'opposition*

*Que les hommes ont autant de droits que les femmes*

Entoure dans le texte les indices qui t'ont permis de répondre. Associe l'étiquette **N°3** à ces indices. → à parité, soit un binôme homme-femme élu dans chacun des cantons.

4. Combien y a-t-il de cantons dans ce département ?

*Il y a 23 cantons en Seine-et-Marne.*

5. Dans ce document, qu'appelle-t-on une délibération ? Ce sont :

*Les discussions en Commission thématique*

**Les décisions finales en Conseil Départemental** → sur le bandeau, en bas à droite du document.

*Les rapports examinés en Commission Permanente*

**6. Les Commissions thématiques, ça sert à :**

*Choisir les thèmes de travail du Conseil Départemental*

**Préparer les délibérations qui seront soumises au Conseil Départemental** →  
*en bas à gauche du document.*

*Voter les délibérations du Conseil Départemental*

**7. Comment peut-on consulter les délibérations du Conseil Départemental ?**

On fait une recherche sur Internet en utilisant le lien : [www/seine-et-marne.fr](http://www/seine-et-marne.fr) → au milieu à droite du document.

**8. Quel est le rôle de la Commission Permanente ?**

La commission Permanente (en haut à droite du document) vote les délibérations relevant des affaires courantes ou cantonales.

**9. Le Président du Conseil Départemental est élu**

*est élu par les électeurs au suffrage universel*

**est élu par les Conseillers Départementaux** → *en bas à droite du document.*

*est choisi par les Conseillers Départementaux*

\*\* \*\* \*